



Stress des patrons : enfin reconnu ?

Depuis plusieurs années, le Cerf alerte les pouvoirs publics sur le stress subi par les patrons. Aujourd'hui, pour la première fois, une étude TNS Sofres mesure sa réalité. Pour enfin prendre la mesure de son impact destructeur sur l'économie et l'emploi ?

Une majorité de patrons (63%) se dit stressée : 88% d'entre eux souffrent d'insomnies, 87% d'angoisses, 77% de fatigue et 76% ont des problèmes de santé. Parmi les sources de stress, 64% citent l'évolution du carnet de commande ; 59% la situation de la trésorerie, 54% la charge de travail... Les causes du stress, rarement isolées, sont bien souvent cumulatives et directement liées à l'exploitation de leur entreprise (1). Dès 2006, le Cerf abordait cette question dans son manifeste "Les créateurs pour la France" : "C'est sur ses patrons que la France, gaspilleuse des deniers publics, a transféré sa charge. » Des patrons "pieds et mains liés, (...) par les contraintes financières, administratives et réglementaires, qui pèsent arbitrairement sur leur entreprise" (2). Le 18 février dernier, le Cerf rappelait que les patrons doivent "faire toujours plus de chiffre pour faire face à des échéances sociales et fiscales toujours plus lourdes, imposées par les nouveaux maîtres des forges" (3) (4), peu soucieux du faible revenu desdits patrons (5).

La profonde connaissance des problèmes quotidiens et de long terme rencontrés par les entreprises permet au Cerf de jouer son rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics. Comment expliquer en revanche que jusqu'à ce jour, aucune autre organisation patronale ne se soit soucée de cette question pourtant cruciale pour l'équilibre de notre économie et de notre société ? Aujourd'hui le Cerf se réjouit de voir que d'autres s'emparent de cette question : « Il s'agit d'une avancée nécessaire pour une prise de conscience, mais pas suffisante si aucune solution n'est apportée » avertit Hervé Lambel, porte-parole. Le Cerf préconise depuis longtemps un plan d'action pour baisser le stress au travail :

- Allègement de la pression sociale et fiscale en transférant notamment sur la consommation une partie des charges qui pèsent sur le travail ;
- Simplification administrative afin de réduire le temps consacré à des tâches qui ne créent pas de valeur ;
- Accompagnement personnalisé du chef d'entreprise pour l'aider notamment dans ses démarches avec les administrations (Trésor, Urssaf, Unedic...)
- Réduction drastique des dépenses publiques

Loin de se battre pour des privilèges, les patrons demandent seulement qu'on les laisse travailler sans ajouter des contraintes et des charges qui ruinent la rentabilité fragile de leur entreprise. Principaux acteurs du progrès et de l'innovation, ils refusent qu'on leur en demande toujours plus pour répondre aux lubies de syndicats et de politiques en mal de reconnaissance et de symboles en matière sociale ou environnementale. Ainsi, le législateur doit être très circonspect sur le projet de loi sur le dialogue social dans les TPE qui sera examiné prochainement au Sénat : au stress du carnet de commande et de la pression étatique, pourrait s'ajouter celui de syndicats de salariés dont le principal objectif est de trouver de nouvelles sources de financement via le marché relativement vierge des TPE. L'enfer est pavé de bonnes intentions lourdes de conséquences pour les entreprises, ceux qui y travaillent et, au final, ceux qui avaient cru bien faire...

(1) Baromètre TNS Sofres des TPE et PME

http://www.lesechos.fr/medias/2010/0527//020563492316_print.pdf

(2) Manifeste : les Créateurs pour la France – décembre 2006

<http://www.lescreateurs.org/fichiers/Le%20Manifeste.pdf>

(3) Communiqué du 18 février 2010 – Stress au travail : il faut baisser la pression sur les entreprises

<http://www.lescreateurs.org/100218-stress-au-travail.pdf>

(4) Communiqué du 26 février 2010 - Rapport Delevoye : quand l'administration affaiblit la France

<http://www.lescreateurs.org/100226-rapport-mediateur-de-la-republique.pdf>

(5) Vidéo d'Hervé Lambel sur le revenu des patrons

<http://www.youtube.com/watch?v=PDTFq8mCbK4>

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901

24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 – Fax : 09 56 74 23 73 - www.lescreateurs.org